

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC COUERON 2 RUE JEAN JAURES 44220 COUERON

déclare et atteste avoir reçu la somme de 6 000 €.

Mr Villiaume Stéphane, Mr Brégeon Yann, Mr Jeanneau Yanis, gérants de la société A YSY, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 2 BIS IMPASSE DE LA BOULONNERIE 44130 BLAIN, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	SV Développement (SARL N° RCS : 830108536) représentée par Mr Stéphane Villiaume, 6 allée des pyrénées 44250 Saint Brévin les pins
Nombre de parts	200
Montant versé	2 000 €
2e associé	NT GESTION (SAS N° RCS : 509017414) représentée par Yann Brégeon, 33 place de l'europe 44450 Saint Julien de concelles
Nombre de parts	200
Montant versé	2 000 €
3e associé	AXIONIS (SARL N° RCS : 992 255 737) représentée par Yanis Jeanneau, 11 rue de la prairie du plesis 44810 Héric
Nombre de parts	200
Montant versé	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 23 avril 2026

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST06

Cécile GILQUER
Chargée d'affaires
professionnels.

